EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Thiers Dore et Montagne
L'INTERCO

AR Prefecture
063-200070712-20220920-DBC20220920_01-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022

N° DBC 20220920-01

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice : 36

Membres du Bureau présents : 27

Membre du Bureau représenté : 1

Membres présents sans voix délibératives : 2

Total votants : 26

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 Septembre 2022 à 16H30

Date de la convocation : 14 Septembre 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2022 à 16 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :
Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Philippe BLANCHOZ, Chantal CHASSANG, Serge THEALLIER, Ludovic COMBE, Jany BROUSSE, Rachel BOURNIER, Pierre ROZE, Olivier CHAMBON, Michel GONIN, Claude GOUILLON-CHENOT, Jean Eric GARRET, Serge FAYET, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau absents excusés :
Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Éric CABROLIER, Georges LOPEZ, Hélène BOUDON.

Membres du Bureau ayant donné procuration :
Jean-François DELAIRE à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

MODIFICATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLÉ POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOPOLE

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;
Vu la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;
Vu la délibération n° 20210310-52 du Conseil Communautaire du 10 mars 2021 approuvant la création de l'autorisation de programme Ecopôle n°2021-01, à hauteur de 6,9 millions d'euros TTC ;
Vu la délibération n°20211209-05 du Bureau Communautaire du 9 décembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la

AR Prefecture

063-200070712-20220920-DBC20220920_01-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022

construction d'un Ecopôle à Thiers au groupement LABA – EDEIS SAS – CYCLE UP ;
Vu la décision du Président n°2022-12 admettant la phase avant-projet sommaire (APS) et ordonnant le démarrage de la phase avant-projet détaillé (APD) ;
Vu la délibération n°20220614-04 du Bureau Communautaire du 14 juin 2022 approuvant l'avant-projet définitif du projet de construction de l'Ecopôle sous réserve de précisions, calculs complémentaires et mise à jour de l'étude de rentabilité des panneaux photovoltaïques ;

Considérant que des compléments à l'APD ont été apportés entre le 14 juin et le 20 septembre 2022, portant sur différents scénarios de surfaces et rentabilité des panneaux photovoltaïques ;
Considérant que, conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché de maîtrise d'œuvre, le forfait de rémunération est rendu définitif à l'approbation de l'APD, par application du taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement, au coût prévisionnel définitif des travaux, arrêté au stade APD ;
Considérant que, afin d'atteindre le niveau de performance énergétique E4, le dimensionnement de la centrale photovoltaïque doit être d'au moins 205 kilowatt-crête (kWc) ;

Le rapporteur propose de retenir la solution suivante :

- Exploitation de panneaux photovoltaïques par un prestataire sur le garage (100 kWc soit environ 500 m²) et par TDM pour l'autoconsommation et la revente au réseau sur le bâtiment principal en quasi-totalité à hauteur de 249 kWC (environ 1200 m²), dont le coût à l'investissement est de 280 000 euros hors taxe.

Le coût prévisionnel des travaux retenu au stade APD est ainsi modifié (coûts sur la base des prix valeur juillet 2021, hors révisions de prix et hors hausse actuelle des prix) :

Objet	Montant des travaux (en euros hors taxe)
Montant des travaux APD retenu	**5 695 750**
Investissement pour panneaux photovoltaïques	280 000
TOTAL	**5 975 750**
Utilisation de matériaux de réemploi	Moins-value de 145 447 € HT escomptée pour mémoire
Forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre : 13,457 % + 61 200 euros hors taxe (mission Ordonnancement Pilotage et Coordination de chantier)	804 157 + 61 200 = **865 357**

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification de l'avant-projet définitif, portant le montant des travaux à 5 975 750 euros hors taxe (prix valeur juillet 2021, hors révisions de prix) ;
- **Fixe** la rémunération de la maîtrise d'œuvre à 865 357 euros hors taxe ;

AR Prefecture

063-200070712-20220920-DBC20220920_01-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022

- **Autorise** le Président à solliciter les subventions relatives au projet ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 26	Conseillers présents : 27	Représentés :1	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26	Pour : 26	Contre : 0	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

AR Prefecture

063-200070712-20220920-DBC20220920_01-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022